



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2020

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

L'an deux mil vingt, le 23 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. BELLENGIER Julien, Maire.

Etaient présents : Julien BELLENGIER, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : //////////////////////////////////

Secrétaire : Mme PAYEN Odile

2020/15

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de décider des taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2020.

OBJET :
Taux imposition des
taxes directes locales

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux communaux repris ci-après pour l'année 2020.

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	10.16 %
Taxe sur le foncier bâti	11.59 %
Taxe sur le foncier non bâti	40.26 %

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 25 juin 2020

et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juin 2020

Le Maire,
BELLENGIER J

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le maire, Julien BELLENGIER

